



## **Inclusion pour les enfants d'accueil**

En Fédération Wallonie Bruxelles, l'inclusion ou l'intégration scolaire est de plus en plus favorisée et encouragée par voie de décret. Or, dans la réalité, les intégrations représentent 6% de la scolarité des enfants dans l'enseignement spécialisé. La norme européenne étant de 45%. Pour les enfants en accueil, les parcours scolaires ne sont pas toujours évidents. Le maintien dans l'enseignement ordinaire et les intégrations ne sont pas toujours simples à organiser vu la charge administrative, les accords et les nombreuses démarches que cela représente. Tout changement de parcours se doit d'être bien réfléchi dans le cadre de la stabilité affective de l'enfant. Les intégrations doivent souvent se faire dans des délais trop rapides par rapport au temps de l'accueil et les démarches sont loin d'être facilitées ce qui augmente le risque de discrimination scolaire d'une part, en tant qu'enfant d'accueil fragilisé par la vie qui se retrouve souvent dans un parcours scolaire instable et parfois très rapidement redirigé vers l'enseignement spécialisé et d'autre part dans les processus d'intégration où l'on remarque des barrières additionnelles (énoncées en détail en fin de document).

Soucieuse d'apporter à nos enfants d'accueil les meilleures chances dans la vie et un parcours scolaire stable nécessaire à leur épanouissement et à leur bon développement, La Porte Ouverte asbl [www.laporteouverte.eu](http://www.laporteouverte.eu) a décidé de mettre en place un projet d'aide à l'inclusion dénommé « **Ecole inclusive pour l'accueil** ».

Afin de permettre à nos mécènes qui souhaiteraient nous soutenir dans cette belle aventure de l'inclusion, dans laquelle nous nous immergeons avec nos enfants, sous la bienveillance du personnel enseignant de deux écoles (une spécialisée et une ordinaire), nous leur proposons de subventionner les heures intégratives en plus des 4 heures prévues par le décret lorsque cela s'avère nécessaire.

La première étape d'une intégration réussie est de bien déterminer les besoins spécifiques de l'enfant, pour ce faire, nous souhaitons travailler en parallèle avec des organismes reconnus qui peuvent aider à définir les objectifs scolaires de l'enfant en collaboration avec les équipes enseignantes.

Les enfants aidés dans le cadre de ce projet, bénéficieront d'un encadrement dans la préparation du projet pédagogique individuel et des rencontres de suivi avec le personnel enseignant trois fois par an. L'avantage d'un suivi tel que celui-ci permet également à nos enfants qui ont déjà vécu beaucoup de séparations et de changements dans leur vie d'avoir un interlocuteur stable tout au long de leur scolarité. Certains se voient dans l'obligation de changer d'école et les CPMS sont des centres régionaux n'évoluent pas systématiquement avec l'enfant qui doit alors changer d'interlocuteurs et d'équipes de soutien à tous niveaux.

Ensuite, c'est l'organisme choisi qui, en aidant à l'élaboration du projet, détermine avec les équipes enseignantes le nombre d'heures nécessaires au suivi de l'enfant en classe. En fonction des possibilités de l'école, un regroupement de plusieurs élèves à besoins spécifiques peut également être envisagé si le cadre scolaire et le développement de l'enfant le permettent.

Nous demandons aux parents d'accueil d'avoir préalablement reçu l'accord parental, d'avoir choisi l'inclusion par conviction avec la certitude que c'est la meilleure option pour l'enfant.

La Porte Ouverte informera les familles d'accueil qui le demandent de la procédure à suivre sans pouvoir s'engager sur les fonds disponibles à l'avance. Les demandes de candidatures et toutes les questions relatives à l'inclusion en contexte de l'accueil seront à envoyer à : [laporteouverte.info@gmail.com](mailto:laporteouverte.info@gmail.com)

Nous pourrions définir les suivis pour une année académique à la fois.

Il est toutefois possible de nous contacter à l'avance pour l'année suivante.

En espérant pouvoir aider et soutenir la scolarité de nos enfants d'accueil !

Nos enfants partent souvent fragilisés et leurs troubles ou déficiences sont souvent diagnostiqués tardivement. C'est souvent à cause de leurs troubles psychologiques ou même du contexte de départ que l'on oublie de regarder leurs points forts qui sont souvent plus nombreux qu'on l'aurait cru... Nos familles s'investissent dans un projet de société et nos écoles tentent d'aider au mieux mais parfois un petit coup de pouce en plus serait vraiment le bienvenu.

Nous sommes conscients que ce projet bien qu'exceptionnellement dévolu aux enfants d'accueil à besoins spécifiques ne fait que palier un manquement structurel de notre société qui n'a pas encore décidé de faire de l'enseignement inclusif une priorité totale et nous continuerons à interpeller les ministères compétents à ce sujet.

Entretemps, nous remercions de tout cœur les mécènes, bénévoles et professionnels qui s'allieront à ce projet qui donnera l'élan scolaire à nos enfants d'accueil.

Voici quelques témoignages de parcours qui ont reçu un petit coup de pouce bien utile parce que des parents d'accueil se sont investis mais auraient voulu faire plus, les jeunes sortis de l'accueil sont nos meilleurs ambassadeurs, ce sont eux qui nous encouragent à nous investir d'autant plus pour les générations futures !

Voici deux témoignages de parents d'accueil illustrant la nécessité d'un tel projet:

**Le papa d'accueil de Lisa**

*« En ce qui nous concerne, nous avons eu Lisa à 3 ans. Elle ne parlait pratiquement pas. Elle a passé ses classes maternelles dans une petite école « spéciale » dans laquelle une majorité des enfants venait du home où elle avait été placée.*

*Pour l'intégrer dans l'enseignement ordinaire pour ses primaires, nous avons dû obtenir une dérogation du ministre de l'Éducation Nationale sous réserve de réussite de sa première année. Elle a bien sûr été suivie très régulièrement par une logopède et une psychologue jusqu'à ses 18 ans.*

*Nous avons reçu de la Communauté Française un remboursement partiel des frais, dans les limites d'un certain nombre de prestations par an, par l'intermédiaire du Service de placement. Ce nombre accepté était bien insuffisant. Après 18 ans, il n'y a plus eu d'intervention de la Communauté Française. »*

**Le papa d'accueil d'Abdel**

*« Effectivement les difficultés scolaires concernent de nombreuses Familles d'accueil. Et ce sont souvent les parents qui investissent un maximum de temps, de patience et d'argent. Chez nous, Abdel est resté en enseignement ordinaire toute sa*

*scolarité, sauf les 2 dernières années de primaire. Il a eu de la logopédie et des cours particuliers par un instituteur (une heure 4 fois par semaine pendant 2 ans, puis 2 fois par semaine pendant 2 ans, ces cours faisant partie du taux d'entretien, donc non remboursés en frais spéciaux). Il aurait pu avoir l'aide d'un centre de réadaptation fonctionnelle, mais cela voulait dire quitter l'école plusieurs fois par semaine et donc manquer des cours: on compensait des lacunes d'un côté mais on créait des manques de l'autre et on nuisait à sa bonne intégration dans la classe... Heureusement, la commune venait de mettre en place du rattrapage scolaire dès les maternelles et en 1re année en subsidiant une institutrice primaire et une logopède qui itinéraient dans les écoles de la commune; leur objectif était de rétablir une égalité de chances entre les enfants en repérant leurs difficultés au plus tôt et en y remédiant individuellement ou en tout petit groupe. »*

Pour les familles d'accueil, les barrières additionnelles par rapport à une intégration 'normale' sont les suivantes:

-Manque de respect du temps de l'accueil (nécessité de prendre le temps pour respecter un rythme d'enfant fragilisé or l'intégration doit souvent se faire très vite dans un empressement de fin d'année.

-Besoin de stabilité des enfants d'accueil en contradiction avec l'incertitude du lendemain scolaire qui peut être très pesante et parfois durer tout un été.

-Partenaires / experts en plus à intégrer dans les démarches (et parfois refusés par l'école). Par exemple services de placement, Services d'aide à l'intégration,...

-Pas d'autorité parentale au niveau légal mais dans des cas plus rares aussi au niveau 'psychologique' avec des discours moralisateurs émanant de certains professionnels de l'enseignement : *qui êtes-vous pour prétendre ce qui est le mieux pour l'enfant ? Nous pouvons être plus neutres en tant que professionnels, nous représentons 'l'intérêt de l'enfant' (dans un cas où les parents ne sont plus présents)*. Implicitement : les parents d'accueil ne sont pas les parents les professionnels remplacent les parents quand ils ne sont pas là et pas les parents d'accueil.

-Stigmatisation des enfants d'accueil existante (ils cadrent mieux dans un milieu où ils sont mieux pris en charge pour leurs 'troubles', un enfant qui a vécu des traumatismes a besoin d'un environnement plus 'structurant')

-Volonté de stabilité de parcours qui joue contre nous si l'enfant est dans le spécialisé ('mais vous n'allez pas encore le changer ?' entendu via un CPMS pour un enfant qui retourne dans l'école de sa fratrie qu'il connaît déjà)

-Incertitude du nombre d'heures la première année fait encore plus hésiter dans le cadre de l'accueil car on nous parle de mise en échec on ne peut pas prendre le risque de prendre risque dans l'accueil (nous sommes les garants que tout se passe bien, c'est la vision 'thérapeutique' de notre rôle)

-Ce sont les parents d'accueil qui doivent donner l'impulsion : nous avons rarement entendu qu'un CPMS encourageait l'intégration dans le cadre de l'accueil.

-Le manque de certitude concernant la 'durabilité' des projets d'intégration pèse dans la balance on pense à un projet de vie pour l'enfant ce qui est en contradiction avec une vision annuelle avec la possibilité d'arrêter le projet même en cours d'année.

## Annexe

Les documents relatifs au décret intégration se trouvent ici :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25197&navi=2388>

voir document : *Vadémécum de l'intégration (20110708).pdf* dans le fichier zip à télécharger sur

[http://www.enseignement.be/download.php?do\\_id=8272&do\\_check=](http://www.enseignement.be/download.php?do_id=8272&do_check=)